



## Arrêté n° 22-242 portant renouvellement des fonctions du directeur de l'institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales

### Arrêté n° 22-242 portant renouvellement des fonctions du directeur de l'institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu l'arrêté n° 12-276 du 4 octobre 2012 portant nomination du directeur de l'Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales (IFROSS) ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2020-12-01-ins du 8 décembre 2020 portant élection de Monsieur Éric CARPANO, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

### Arrête

**Article 1** – Monsieur Christophe PASCAL, maître de conférences, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales (IFROSS).

**Article 2** – La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur son site intranet.

Fait à Lyon, le 21 septembre 2022,

Le président de l'université Jean Moulin

Éric CARPANO

